

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 1 juin 2021

CP2021_06_38
id. 5755

Le 1 juin 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme JALAISE), M. BESIERS (pouvoir à Mme RIOLS), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HEBRARD (pouvoir à M. HENRYOT), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)

Sont absents :

Mme LE CORRE

Considérant la vacance de siège de M. MARDEGAN, Vice-Président,

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**MODERNISATION DE HALTES NAUTIQUES
COMMUNE DE MONTECH**

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

Dans ce cadre, le schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs a été approuvé lors de la réunion consacrée au vote du compte administratif, le 28 juin 2017, par l'Assemblée départementale pour la période de 2017 à 2021. Ce dernier décline les politiques d'investissement en matière de tourisme sur les axes suivants :

- aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques,
- aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques,
- aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique,
- aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme.

Dans ce contexte, la politique d'aide en matière de soutien à la modernisation des haltes nautiques permet d'accompagner les projets d'équipements directement liés à l'aménagement de haltes nautiques et plus particulièrement tous les travaux relatifs à l'équipement de sanitaires, local d'accueil, capitainerie, pontons et aires de repos.

*Calcul du financement départemental :

L'aide départementale est calculée sur la base d'une dépense subventionnable plafonnée à 45 000 € HT à laquelle s'applique un taux de subvention fixé à 30 %.

Il est proposé d'examiner le dossier de demande de subvention suivant qui relève de cette politique :

Porteur de projet : Commune de Montech

Modernisation et rénovation énergétique de la halte nautique

Par délibération du 18 décembre 2020, la commune de Montech a approuvé l'opération de modernisation et de rénovation énergétique de la halte nautique qui offre de multiples services aux plaisanciers :

- réception du courrier pour les résidents,
- sanitaires (douches et wc),
- machines à laver le linge.

Les agents communaux en charge de la halte nautique proposent aussi des informations touristiques et gèrent les relations avec les plaisanciers sur les problèmes éventuels de raccordement à l'eau, l'électricité...

Ce bâtiment situé en bordure du canal latéral est donc occupé toute l'année et ne bénéficie d'aucune isolation satisfaisante d'où un coût énergétique élevé.

Après un diagnostic de performance énergétique réalisé par CME Expertises, le 25 novembre 2020, la commune de Montech a décidé de programmer des travaux de rénovation énergétique qui ont débuté début 2021. Ils portent sur :

- un changement des huisseries par des portes et fenêtres double vitrage,
- un remplacement des radiateurs électrique par une pompe à chaleur,
- l'isolation totale du bâtiment (murs et plafonds).

L'objectif est de réaliser un gain d'énergie de plus de 70 %.

Le coût

Le coût de cette opération de modernisation et de rénovation énergétique de la halte nautique s'élève à 36 000 € HT .

La subvention départementale proposée :

La subvention possible du Département s'élève à 10 800 €, correspondant à 30 % du coût soit 36 000 € HT.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article 204142, sous-fonction 94 (PTEH).

La ligne budgétaire sera la suivante :

Autorisation de Programme 2021	27 000 €
Engagement à la présente commission	10 800 €
Restant disponible sur l'exercice 2021	16 200 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 juin 2017 relative au schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon des modalités susvisées et au titre de la modernisation des haltes nautiques, l'attribution d'une subvention départementale à la commune de Montech pour un montant de 10 800 € pour l'opération de modernisation et de rénovation énergétique de la halte nautique ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 94 (PTEH) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC